



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par American Association of University Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'American Association of University Women s'associe à la soixantième session de la Commission de la condition de la femme et se félicite du thème prioritaire, « l'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable », ainsi que du thème examiné, « élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles » (conclusions concertées de la cinquante-septième session). Nous soutenons la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en vue d'assurer la promotion de l'égalité des sexes et de l'épanouissement des femmes. Nous approuvons la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-Moon, selon qui « Nous ne pourrions pas réussir notre Programme de développement durable à l'horizon 2030 sans accorder à la moitié de la population du monde des droits égaux et complets, dans la loi comme dans la pratique. Nous ne pourrions faire face efficacement aux crises humanitaires si nous ne veillons pas à la protection des femmes et des filles et à la prise en compte prioritaire de leurs besoins ».

L'AAUW, organisation non-partisane à but non lucratif, compte plus de 170 000 membres et soutiens aux États-Unis et à l'étranger, ainsi que plus de 1 000 antennes locales et 800 écoles supérieures et universités partenaires. Comme elle l'a indiqué dans son Programme de 17 politiques pour 2015, « l'Association estime que l'interdépendance mondiale exige des politiques nationales et internationales contre la traite des personnes et en faveur de la paix, de la justice, des droits de l'homme, du développement durable et de la sécurité pour tous ». Nous plaidons en faveur des droits fondamentaux et civils des immigrants, et aussi pour un processus de régularisation juste et équitable. Nous sommes favorables au renforcement de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions. Nous préconisons la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des déclarations ultérieures. Nous confirmons notre participation active à la Commission de la condition de la femme ainsi que notre engagement en faveur de la ratification de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Selon le rapport « Global Gender Gap 2014 » du Forum économique mondial, portant sur 142 pays, l'écart entre les sexes en matière de participation et de perspectives est aujourd'hui de 60 pour cent dans le monde et, à ce rythme, il faudra 80 ans pour le combler. Il faut agir sans attendre pour bâtir un monde plus équitable pour les filles et les femmes.

L'Association appuie les initiatives et les activités de sensibilisation d'ONU-Femmes visant à réaliser les objectifs de Parité 2030, et nous invitons vivement les organes et les États membres de l'ONU à « avancer plus vite vers l'égalité des sexes ». Il est essentiel que les États membres mettent en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 et qu'ils prennent des mesures législatives ou financières à même de garantir l'égalité des sexes et l'égalité des chances et des droits pour l'ensemble des femmes et des filles de tous les pays.

Nous soutenons que l'égalité des sexes est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable : les États doivent donc prendre des mesures décisives afin de combler les disparités qui subsistent dans le Programme d'action de Beijing de 1995, de façon à parvenir à l'égalité des sexes d'ici 2030.

Nous exhortons les États Membres à :

- Avancer plus vite vers l'égalité des sexes et à s'engager en faveur d'un monde inclusif qui encourage le développement social, la croissance économique et la protection de l'environnement, dans l'intérêt de tous.
- Avancer plus vite vers l'égalité des sexes et s'engager en faveur des pratiques et des politiques en la matière tout en leur affectant les financements adéquats pour en garantir la bonne mise en œuvre.
- Avancer plus vite vers l'égalité des sexes et s'engager en faveur d'indicateurs quantifiables afin de pouvoir mesurer les incidences et les progrès et ainsi veiller à la responsabilisation des pouvoirs publics et des institutions.

Nous demandons instamment aux États membres de prendre en considération les contributions des organisations de la société civile, telles que l'American Association of University Women, qui luttent sans relâche pour l'égalité des sexes et qui collaborent avec les autorités, au niveau local, étatique et national, tout en les tenant responsables des politiques et des financements indispensables à l'autonomisation des femmes et des filles et au développement durable.

L'American Association of University Women mène des recherches inédites sur les questions liées à l'égalité des sexes dans le milieu scolaire et sur le lieu de travail. Nos travaux influencent, au niveau mondial comme au niveau national, les débats consacrés à différents sujets, comme l'écart de salaires entre les hommes et les femmes, le harcèlement sexuel à l'école et dans les campus universitaires ainsi que la sous-représentation des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'ingénierie.

Notre publication annuelle « The simple truth about the gender pay gap » traite de l'écart de rémunération aux États-Unis, de ses effets sur les femmes de tous âges, de toutes origines et de tous niveaux d'instruction, ainsi que des mesures susceptibles de le combler. L'autonomisation économique des femmes sur le plan mondial est tributaire de l'élimination de ces disparités en matière de rémunération.

- Les études indiquent qu'au rythme actuel, l'écart de salaire aux États-Unis ne disparaîtra pas avant une centaine d'années. Ce phénomène concerne les femmes de tous milieux, de tous âges et de tous niveaux d'instruction, mais il touche encore davantage les femmes de couleur.
- Les Afro-Américaines ne gagnent que 63 pour cent du salaire moyen des hommes blancs, et ce taux tombe à 54 pour cent en ce qui concerne les Hispaniques/Latino-Américaines.

Les travaux de recherche de l'American Association of University Women, que ce soit par le biais des médias traditionnels ou des nouvelles technologies, de campagnes de sensibilisation ciblées auprès des décideurs ou des activités de ses membres, jouent un rôle de catalyseur en faveur des actions visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie des femmes, dans leur travail et dans leurs communautés, de façon à veiller à ce que les droits fondamentaux des femmes soient respectés dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Notre dernier rapport en date, « Solving the Equation: The Variables for Women's Success in Engineering and Computing » (Une équation à résoudre : les

variables de la réussite des femmes dans l'ingénierie et l'informatique), présente les derniers accomplissements des femmes dans ces domaines, témoigne du faible nombre de femmes qui y travaillent et contient des suggestions pour rendre ces secteurs attractifs et accessibles à tous. Ce rapport appuie les efforts des objectifs de développement durable visant à « renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes ».

- Dans les 10 années à venir, les États-Unis auront besoin de 1,7 millions d'ingénieurs et d'informaticiens supplémentaires.
- Aux États-Unis, les femmes représentaient en 2013 26 pour cent des professionnels de l'informatique, c'est-à-dire une portion sensiblement plus réduite qu'il y a 25 ans et à peu près égale à celle de 1960.
- Dans le domaine de l'ingénierie, les femmes sont encore moins bien représentées, avec seulement 12 pour cent de femmes ingénieures en poste en 2013.

Il est important que les femmes soient bien représentées dans les secteurs de l'ingénierie, de l'informatique et des technologies des communications. La diversité des effectifs est synonyme de créativité, de productivité et d'innovation. Les expériences des femmes – tout comme celles des hommes – doivent éclairer et guider les évolutions du génie et les innovations technologiques. Les États membres ne peuvent pas se permettre de se passer des contributions de la moitié de la population dans le cadre des professions informatiques et techniques de demain. L'autonomisation économique des femmes sera aussi tributaire de leur niveau d'éducation, de formation et d'emploi dans ces secteurs.

Nous exprimons notre soutien à l'ensemble des objectifs de développement durable pour l'après-2015 et appelons les États membres à appuyer sans réserve l'objectif 5, Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles :

- a) Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- b) Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- c) Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- d) Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- e) Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- f) Assurer à tous l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

g) Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

h) Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

i) Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

L'American Association of University Women plaide, depuis plus d'un siècle, pour l'égalité des sexes dans tous les aspects de la vie des femmes et des filles. Il est primordial que la moitié de la population bénéficie du soutien, de la formation, des droits civiques et fondamentaux, de la protection sociale, environnementale et juridique requis pour réaliser leurs ambitions professionnelles et personnelles. Cela permettra à toutes les femmes et les filles de contribuer de plus en plus au monde dans lequel nous vivons et rendra possible l'égalité des sexes d'ici 2030.